

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES ARMÉES ET DES ANCIENS COMBATTANTS

Arrêté du 16 octobre 2024 fixant le nombre de places offertes en 2025 aux concours d'admission à l'École de l'air et de l'espace

NOR : ARMH2428397A

Par arrêté du ministre des armées et des anciens combattants en date du 16 octobre 2024 :

I. – Le nombre de places offertes au titre de l'année 2025 aux concours sur épreuves à l'École de l'air et de l'espace prévus au 1° de l'article 4 du décret n° 2008-943 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier des corps des officiers de l'air, des officiers mécaniciens de l'air et des officiers des bases de l'air est fixé comme suit :

1° Concours « filière mathématiques-physique » :

CORPS D'OFFICIERS	NOMBRE DE PLACES OFFERTES
Corps des officiers de l'air	15
Corps des officiers mécaniciens de l'air	4
Corps des officiers des bases de l'air	4
Total	23

2° Concours « filière physique-chimie » :

CORPS D'OFFICIERS	NOMBRE DE PLACES OFFERTES
Corps des officiers de l'air	11
Corps des officiers mécaniciens de l'air	3
Corps des officiers des bases de l'air	2
Total	16

3° Concours « filière physique-sciences de l'ingénieur » :

CORPS D'OFFICIERS	NOMBRE DE PLACES OFFERTES
Corps des officiers de l'air	20
Corps des officiers mécaniciens de l'air	6
Corps des officiers des bases de l'air	5
Total	31

4° Concours « filière mathématiques-physique et informatique » :

CORPS D'OFFICIERS	NOMBRE DE PLACES OFFERTES
Corps des officiers de l'air	2
Corps des officiers mécaniciens de l'air	2
Corps des officiers des bases de l'air	2
Total	6

II. – Le nombre de places offertes au titre de l'année 2025 aux concours sur titres à l'Ecole de l'air et de l'espace prévus au 2° de l'article 4 du décret n° 2008-943 du 12 septembre 2008 précité est fixé comme suit :

1° Concours « sciences politiques » :

CORPS D'OFFICIERS	NOMBRE DE PLACES OFFERTES
Corps des officiers de l'air	1
Corps des officiers mécaniciens de l'air	0
Corps des officiers des bases de l'air	3
Total	4

2° Concours « sciences » :

CORPS D'OFFICIERS	NOMBRE DE PLACES OFFERTES
Corps des officiers de l'air	1
Corps des officiers mécaniciens de l'air	3
Corps des officiers des bases de l'air	1
Total	5

III. – Le nombre de places offertes au titre de l'année 2025 au concours sur titres à l'Ecole de l'air et de l'espace prévu au 3° de l'article 4 du décret n° 2008-943 du 12 septembre 2008 précité est fixé comme suit :

CORPS D'OFFICIERS	NOMBRE DE PLACES OFFERTES
Corps des officiers de l'air	3
Corps des officiers mécaniciens de l'air	3
Corps des officiers des bases de l'air	3
Total	9

IV. – Le nombre de places offertes au titre de l'année 2025 au concours sur titres à l'Ecole de l'air et de l'espace prévu au 4° de l'article 4 du décret n° 2008-943 du 12 septembre 2008 précité est fixé comme suit :

CORPS D'OFFICIERS	NOMBRE DE PLACES OFFERTES
Corps des officiers de l'air	0
Corps des officiers mécaniciens de l'air	5
Corps des officiers des bases de l'air	11
Total	16

V. – Le nombre de places offertes au titre de l'année 2025 aux concours sur épreuves à l'Ecole de l'air et de l'espace prévus au 5° de l'article 4 du décret n° 2008-943 du 12 septembre 2008 précité est fixé comme suit :

CORPS D'OFFICIERS	NOMBRE DE PLACES OFFERTES
Corps des officiers de l'air	2
Corps des officiers mécaniciens de l'air	13
Corps des officiers des bases de l'air	19
Total	34

VI. – Les places non pourvues au titre d'un ou plusieurs concours et/ou d'un corps prévus à l'article 4 du décret n° 2008-943 du 12 septembre 2008 précité peuvent être reportées sur un ou plusieurs des autres concours et/ou corps prévus au même article.